

Gérard Noiriel

La question nationale comme objet de l'histoire sociale

In: Genèses, 4, 1991. Le national. pp. 72-94.

Citer ce document / Cite this document :

Noiriel Gérard. La question nationale comme objet de l'histoire sociale. In: Genèses, 4, 1991. Le national. pp. 72-94.

doi: 10.3406/genes.1991.1063

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1991_num_4_1_1063



LA QUESTION

NATIONALE

COMME OBJET

DE L'HISTOIRE

SOCIALE

Gérard Noiriel

a question nationale, après avoir été au centre des préoccupations intellectuelles jusqu'au milieu du ✓ XX^e siècle, est devenue un objet illégitime de la recherche en sciences sociales, surtout à partir des années 1960, marquées par l'universalisme marxiste et le contexte de la lutte anticoloniale. Depuis une dizaine d'années, le problème a ressurgi dans l'actualité de deux manières. En politique « intérieure » tout d'abord, les polémiques sur l'immigration ont débouché sur des interrogations nouvelles concernant « l'identité de la France ». En politique « extérieure », l'effondrement du système communiste - explicitement construit comme forme d'organisation politique transcendant les Étatsnations – a ravivé les luttes « ethniques » et les interrogations sur les « minorités nationales ». L'intensification des violences politiques dans les pays du tiers monde a accentué cette tendance. Lors de la « guerre du Golfe », par exemple, les deux camps ont justifié leur attitude en puisant dans le lexique classique de la problématique nationaliste. Une énième version de la polémique franco-allemande de 1870 a ainsi mis aux prises, les partisans des arguments « historiques », pour justifier l'annexion : « les Koweïtiens sont des Irakiens depuis deux mille ans », aux partisans du « droit international », légitimant leur entreprise guerrière et les 100 000 morts qu'elle a entraînés au nom du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Cette actualité a donné lieu à un grand nombre d'articles et essais où polémiquent ceux qui sont « pour » et ceux « contre » le fait national. L'objet de la présente étude est de montrer que notre connaissance de celui-ci a été profondément entravée par la difficulté qu'ont rencontrée depuis un siècle les intellectuels pour échapper à ces jugements de valeur. C'est pourquoi il m'a semblé important de commencer par dresser un état des lieux des différentes approches du problème, avant de proposer quelques pistes de recherche susceptibles de constituer la question nationale en objet de recherche légitime pour l'histoire sociale.

L'état des lieux

Les études concernant la question nationale publiées depuis le XIX^e siècle peuvent être regroupées autour de deux pôles, en fonction du degré d'intérêt qu'elle a suscité. Le premier pôle regroupe les disciplines qui s'en sont beaucoup préoccupées ; disciplines que l'on caractérise souvent comme « empiriques » : le droit et l'histoire politique surtout. Le deuxième pôle est occupé par les disciplines plus « théoriques » (sociologie et anthropologie) qui s'illustrent au contraire par une indifférence persistante sur le sujet.

Un simple survol de la littérature publiée depuis deux siècles suffit pour constater la surreprésentation des écrits historiques. Au moment même où l'histoire se constitue en discipline universitaire, la nation devient à la fois objet d'étude et cause à défendre; ce qui marquera profondément jusqu'aujourd'hui la façon d'y réfléchir. En Allemagne, la réflexion sur le national se développe au début du XIXe siècle, dans un contexte de mobilisation aiguë en faveur de l'unité allemande. Par le biais de la philologie, les représentants de « l'École historique » étudient la langue comme emblème de la culture nationale. Pour Niebhur, Mommsen, Jakob Grimm, la nation est vue comme un tout organique englobant l'ensemble des éléments de la vie sociale. Ainsi s'élabore l'idée de « nationalité », conçue comme communauté de culture et d'histoire. Le père fondateur de toute l'histoire politique moderne, Ranke, part des mêmes présupposés organicistes. Toute son œuvre centrée sur le développement des États modernes, leurs luttes pour la puissance - est construite comme une longue suite d'histoires nationales1.

Un demi-siècle plus tard, l'histoire universitaire se met en place en France selon un schéma identique, sauf qu'en l'occurrence, ce n'est pas l'émergence de la nation qui est encouragée, mais sa défense contre les interprétations qui proviennent justement d'Allemagne. La querelle franco-allemande est en fait, pour une bonne part, une querelle d'historiens, dont l'enjeu tient à la définition légitime de la nation. Pour comprendre le cadre étroit dans lequel la réflexion va être confinée pendant un siècle, il est essentiel d'avoir à l'esprit cette « scène primitive » (dont les effets se feront sentir bien au-delà du contexte franco-allemand) qui oppose la

^{1.} Pour une présentation de l'École historique, cf. Wilhem Dilthey, L'édification du monde historique dans les sciences de l'esprit, Paris, Cerf, 1988 (1^{re} éd. 1910).

Le national

G. Noiriel La question nationale

- 2. A. Longnon, Origine et formation de la nationalité française, 1912. L'emploi du terme de « nationalité » dans le titre est intéressant ; il montre que les connotations juridiques attachées à ce terme actuellement n'étaient pas encore présentes.
- 3. Jean Mathorez, Les étrangers en France sous l'Ancien Régime, Champion, 1919-1921, p. 131. Le thème des ancêtres gaulois est réactivé à la fin du siècle alors même qu'il était fortement mis en cause sous le Second Empire; pour Le Play par exemple, la similitude souvent signalée entre Gaulois et Français d'aujourd'hui s'efface devant les transformations dans le caractère national entre Henri IV et le Directoire; il impute cette erreur au succès de la théorie des races et des climats; F. Le Play, La réforme sociale, Dentu, 1867.
- 4. Th. Ruyssen, Les minorités nationales d'Europe et la guerre mondiale, Paris, Puf, 1924, p. 24.
- 5. Pierre Nora, Les lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 1986, vol. 3., p. 653. On notera les guillemets à « nation ».

France à l'Allemagne. La thèse « organiciste » ou « historiciste » justifie l'annexion de l'Alsace-Lorraine au nom de critères « objectifs » (la langue, les coutumes...) considérés comme plus importants que les opinions conjoncturelles des individus. La thèse « démocratique » fondée sur le « sentiment d'appartenance » et le fameux « plébiscite de tous les jours » – popularisée par Renan dans une conférence à la Sorbonne, mentionnée depuis dans tous les livres sur le sujet - fait de la volonté populaire (« le droit des peuples à disposer d'euxmêmes ») le critère fondamental d'appartenance nationale. En France, l'opposition à la thèse allemande a été le moteur des multiples travaux consacrés à la naissance de la nation française, dans lesquels les batailles, les guerres, les traités sont présentés comme autant d'étapes vers l'unité nationale, conçue comme un accomplissement², et autant de preuves de la force et de l'ancienneté du « sentiment national ». « De toutes les patries, affirme Jean Mathorez, après bien d'autres, au lendemain de la Première Guerre mondiale, la patrie française est la plus ancienne des temps historiques; les Gaulois formaient une nationalité et possédaient une âme collective [...]. Cet amour de la Gaule, les Gaulois l'ont légué aux habitants de la France³ ». Et Th. Ruyssen renchérit au même moment : « l'unité française est proprement un chef d'œuvre de l'histoire moderne⁴ ». A partir des années 1930, un nouveau pôle de la recherche historique fait son apparition autour des Annales qui contestent vigoureusement cette historiographie du pouvoir et militent pour une histoire « de gauche » qui rejette l'histoire politique et donc la question nationale, au profit de l'histoire économique et sociale et donc d'une réflexion centrée sur les classes. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que le problème de la nation refait surface dans l'historiographie française. Les jugements de valeur traditionnels sur le sujet sont alors abandonnés. Dans l'introduction du premier volume des Lieux de mémoire, consacré à la « Nation ». Pierre Nora affirme sans ambage qu'« au regard de l'analyse historienne telle qu'elle a été pratiquée jusqu'aujourd'hui, l'objet France n'est plus une unité de travail opératoire et convaincante [...]. C'est au regard de la mémoire et de la mémoire seule que la "nation" dans son acceptation unitaire garde sa pertinence et sa légitimité⁵ ». D'où l'importance accordée aux symboles, aux signes et aux traces qui cristallisent le sentiment d'appartenance à la communauté nationale⁶. Les travaux pionniers de Maurice Agulhon sur les symboles républicains débouchent eux aussi sur une réflexion sur ce sujet : la République en s'identifiant à la nation parvient à enraciner son pouvoir dans la société française en inventant toute une symbolique qui à la fois concrétise l'idée abstraite de « nation » et devient peu à peu un élément central de l'identité locale⁷. A cette histoire des symboles correspond une histoire renouvelée des idées nationales véhiculées par l'école, la presse et les partis. Grâce aux travaux classiques de Raoul Girardet⁸ sur le sujet, la réflexion se focalise sur le « nationalisme ». Deux courants sont ainsi identifiés : un nationalisme jacobin conciliant le chauvinisme cocardier et le messianisme humanitaire et un nationalisme de droite, conservateur et antisémite, qui se développe à partir des années 1880 (avec le boulangisme). Cette histoire des idées est prolongée dans les travaux consacrés au monde colonial, même si le nationalisme est vu ici positivement, comme facteur de mobilisation et d'émancipation politique.

La réflexion historique sur la question nationale s'est développée également dans une troisième direction qui, pendant longtemps, a entretenu peu de liens, avec les courants mentionnés plus haut : l'histoire diplomatique⁹. Si celle-ci s'est très tôt intéressée à la question nationale, c'est surtout à partir du problème des « nationalités »; que l'on appelle plus volontiers après la Première Guerre mondiale les « minorités nationales ». Ce champ de la recherche historique obéit aux mêmes principes que l'historiographie de la nation-France. La « perfection française » est le critère essentiel à partir duquel on mesure l'évolution du monde. Dans cette perspective, la « nationalité » est toujours définie en terme de « manque ». Dans la préface (non signée) du livre consacré à ce problème par Georges Weill, la nationalité est vue comme un « groupe humain qui aspire ou bien à former une nation autonome ou à se fondre. en raison d'affinité, dans une nation existante. Il manque à une nationalité pour être une nation, l'État qui lui soit propre ou qui soit librement accepté par elle ». De même, le « plébiscite de tous les jours », la « volonté populaire » sont les principes de base justifiant le droit des nationalités. Le « sentiment d'appartenance » est ici décrit le plus souvent en terme de « conscience natio-

- 6. Orientation que l'on retrouve mise en œuvre dans des études consacrées à des périodes antérieures à la Révolution. Ainsi c'est désormais l'étude des symboles du pouvoir médiéval, et non plus les batailles qui permet de conclure que « le sentiment national français s'est construit lentement durant tout le Moyen Age »; Colette Beaune, Naissance de la nation France, Paris, Gallimard, 1985.
- 7. Maurice Agulhon, Marianne au pouvoir, Paris, Flammarion, 1989.
- 8. Raoul Girardet, *Le nationalisme français*, Paris, A. Colin, « U 2 », 1974.
- 9. Ce paradoxe ne fait qu'illustrer l'intériorisation par la recherche historique des découpages produits par le monde politique entre l'« intérieur » et l'« extérieur » (chacun ayant son ministère comme on sait). Sur les efforts de dépassement de ces oppositions non fondées pour la recherche, cf. Pierre Milza, « Politique intérieure et politique étrangère », in René Rémond (éd.), Pour une histoire politique, Paris, Seuil, 1988, p. 233-254.

Le national

G. Noiriel La question nationale nale ». Une phrase de cette même préface résume parfaitement cette façon de penser : « C'est une paysanne de France qui la première a pris conscience d'une âme nationale et manifesté une nation par des paroles et par des actes et c'est l'exemple de cette personnalité française [...] qui a encouragé les revendications, contribuant à la constitution définitive des nations inachevées. Le rayonnement de cette conscience a éveillé des consciences. Mais la France ne s'est pas contentée d'être un exemple, elle a été un agent de la genèse des nations. » Dans cette perspective, le nationalisme est vu comme une « perversion de la doctrine des nationalités, né du droit des nations à disposer de la liberté, prolongement des droits de l'homme, il réagit contre eux dans la mesure où il fait de la nation une force d'oppression ou d'agression¹⁰. »

En dehors de l'histoire, la discipline qui s'est le plus concentrée sur la réflexion nationale est le droit. Là aussi, la réflexion sur l'objet s'identifie au combat pour la défense de la cause. Sous la Révolution française est élaborée la conception républicaine de la souveraineté nationale comme négation du principe juridique monarchique de la souveraineté royale. Les citoyens atomisés par la suppression des « corps intermédiaires » sont rassemblés au sein de la nation, conçue comme la source de tous les pouvoirs qui ne peuvent être exercés qu'en son nom. Sievès met ainsi en circulation une conception nouvelle de la nation comme « corps d'associés vivant sous une loi commune et représentés par le même législateur »; sujet de droit et propriétaire de la souveraineté. Mais comme en histoire, c'est au début de la IIIe République que se fixe la pensée juridique française en la matière et là aussi par une véhémente opposition des juristes « positivistes » à la pensée allemande. Comme le note Olivier Beaud, « la théorie de l'État personnifié de la Nation élaborée par Esmein constitue en réalité une riposte républicaine et française à la doctrine impériale allemande¹¹ ». Dans les décennies suivantes, Carré de Malberg développe ce « point de vue francais » en insistant plus encore que ses prédécesseurs sur la notion de « souveraineté nationale » comme critère permettant de distinguer le « pays des droits de l'homme » de l'empire autoritaire 12.

Après la Seconde Guerre mondiale, le principal effort intellectuel entrepris pour penser la nation est dû à

- 10. Préface à Georges Weill, L'Europe du XIX^e siècle et l'idée de nationalité, Paris, Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 1938, p. VII et IX.
- 11. Olivier Beaud, État et souveraineté. Éléments pour une théorie de l'État, thèse de droit, université de Paris-II, 1989, (dact.), p. 36.
- 12. La théorie allemande de l'État néglige l'importance de la nation en mettant surtout l'accent sur le rôle du monarque.

Raymond Aron dans son travail visant à produire une théorie des relations internationales. Ce n'est plus, à ce moment là, l'affrontement franco-allemand, qui surdétermine la réflexion, mais, au sein même de la société française, les rivalités entre intellectuels de « droite » et de « gauche » dans le cadre de la guerre froide. Comme le note l'auteur lui-même : « Plus d'une fois, les intellectuels d'inspiration humanitaire, voire pacifiste, vouent une sorte de haine à ceux qui ne partagent pas leurs passions. Il est vrai que nous participons tous à la guerre froide et nous ne pourrions nous en abstraire qu'en renonçant à nous-mêmes et à nos valeurs¹³ ». Dans la conclusion de l'ouvrage l'auteur s'efforce de démontrer la supériorité de la nation comme forme d'organisation des hommes par opposition à la classe considérée par les marxistes comme le seul type légitime de regroupement.

En raison peut-être de la difficulté de cette discipline à se positionner entre les sciences sociales et le monde du droit¹⁴, la science politique, obnubilée par le problème de « l'État », s'est relativement peu intéressée à la question nationale. Une sorte de consensus règne encore aujourd'hui, au-delà des clivages internes, pour considérer que la « nation » n'est pas un objet digne pour la recherche¹⁵. Pour Georges Burdeau par exemple, « la nation n'est pas une réalité concrète, mais une idée. Elle n'est pas du même ordre que les formations sociales primaires, telles que les classes, les tribus, les villages et les communautés. Aucun des facteurs qui expliquent la formation de ces groupements, l'ethnie, le territoire, la religion, la langue ne suffit à rendre compte de la réalité nationale [...]. Force est de voir en elle une idée, une représentation que les individus se font de l'être collectif que tous ensemble ils constituent, c'est à dire en définitive un mythe ». Un mythe qui, selon lui, remplit néanmoins des « fonctions » à la fois d'intégration du groupe (en résistant aux effets corrosifs de la rivalité des intérêts) et une fonction disciplinaire (en sacralisant le pouvoir, elle accroît son autorité)16.

A l'autre bout de la chaîne, on trouve les disciplines qui s'illustrent par un long silence à propos de la question nationale. L'index de la Revue française de sociologie entre 1960 et 1984 ne mentionne pas une seule fois les termes : « nation », « nationalisme », « nationalité ». Depuis la Seconde Guerre mondiale, très rares sont les

^{13.} Raymond Aron, Paix et guerre entre les nations, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 739.

^{14.} Cf. Pierre Favre, Naissances de la science politique en France, Paris, Fayard, 1989.

^{15.} Dans le récent Jean Leca, Madeleine Grawitz (éds), *Traité de* sciences politiques, Paris, PUF, 4 vol., on ne trouvera aucune réflexion globale sur ce problème.

^{16.} Georges Burdeau, article « nation », *Encyclopédia Universalis*, 1968.

Le national

G. Noiriel La question nationale

ouvrages de sociologie politique qui ont pris cette question comme objet de réflexion théorique ou d'étude empirique¹⁷. Pour expliquer cette lacune il faut d'abord se reporter à la genèse de la discipline. En effet, pour les « pères fondateurs » de la sociologie, la question nationale n'est pas digne de l'intérêt du savant. L'indifférence d'Auguste Comte ou de Marx pouvait s'expliquer par le fait qu'à leur époque la nation en tant que réalité sociologique n'existe pas encore véritablement. A l'époque de Durkheim et de Weber, c'est l'argument inverse qu'il faut mettre en relief; la question nationale au tournant du siècle est trop présente dans la vie politique et sociale pour qu'ils puissent l'appréhender avec le recul nécessaire à la réflexion scientifique. Le père de la sociologie universitaire française n'a consacré aucun développement autonome sur le sujet. Son point de vue apparaît au détour d'un compte rendu d'ouvrage pour l'Année sociologique ou dans des débats publics comme celui organisé par l'« Union pour la vérité » en 1905 et publié dans Libres entretiens : débat qui réunit autour de Paul Desjardins, Vidal de La Blache, Arthur Fontaine, Albert Métin, Paul Bureau, F. Rauh, etc. Pressé de donner sa définition des termes « nation », « patrie », « peuple » « dont la confusion embrouille le débat » estime Desjardin, Durkheim commence par affirmer que « le procédé le plus sûr serait de laisser de côté les mots usés dans la circulation et d'y substituer des mots neufs auxquels on conviendrait de prêter un sens bien défini ». Puis il affirme qu'il y a « des groupes humains qui sont unis par une communauté de civilisation sans être unis par un lien politique. On pourra par exemple appeler nationalités, ces groupes qui sont ou d'anciens États qui n'ont pas renoncé à se reformer ou des États en voie de formation. Il y a des cas où les deux groupes se confondent. comme en France, où le même groupe est à la fois État et nationalité. Dans ce cas je propose le mot nation ». Vidal de la Blache oppose alors les exemples de la Belgique et de la Suisse, en soulignant que « les intérêts économiques sont un élément important, plus que jamais aujourd'hui, dans la formation d'une nation ». Durkheim, d'habitude plus combatif, admet la critique et ajoute: « Je me ferai moi-même une objection: d'après les définitions que j'ai proposées de l'État et de la nationalité, il faudrait dire que la nationalité allemande déborde le cadre de l'État allemand et pourtant

17. On retrouve ces lacunes au niveau des ouvrages de vulgarisation, cf. par exemple Jean-Pierre Cot, Jean-Pierre Mounier, Pour une sociologie politique, 2 vol., Paris, Seuil, « Points », 1974, où l'on chercherait en vain des développements sur la question nationale.

l'État allemand est une nation. » Dans la suite du débat les orateurs multiplient les questions plus qu'ils n'apportent de réponses et le rationaliste Durkheim en appelle aux « sensations » de ses interlocuteurs : « Ne sentez-vous pas trois réalités différentes: 1. l'Etat russe; 2. la nationalité polonaise; 3. la nation francaise? » Et il poursuit: « Seuls nous avons fait la Révolution française; seuls nous avons reçu une certaine éducation rationaliste, et puis il y a le fait que la France s'est centralisée plus tôt que les autres nations. » La discussion autour de la patrie suscite les mêmes jugements de valeur : « Le vrai patriotisme s'attache à une nation impliquant un État et le pays est impliqué dans l'État¹⁸ ». On peut penser que la réflexion de Durkheim sur le national est entravée par le fait que d'un côté il rejette de toutes ses forces le nationalisme qui triomphe alors dans la société française¹⁹; mais de l'autre, il ne parvient pas à penser ces problèmes autrement que dans les catégories du nationalisme. De plus, sa conception moniste de la science, hantée par les taxinomies, l'incite à rejeter une notion qui ne se laisse pas enfermer dans des classements impeccables, ni subsumer sous des lois. C'est pourquoi, dans un compte rendu du livre de List sur « l'économie nationale », il peut écrire : « Assurément le concept de nation est une idée mystique obscure et la définition même de l'économie nationale exclut la possibilité de véritables lois scientifiques puisqu'elle conçoit son objet comme unique et qu'elle exclut la comparaison²⁰ ».

La réflexion de Max Weber illustre le même trouble. Les pages consacrées à la question nationale dans Économie et société sont restées inachevées, alors même que Weber avait toujours affirmé son intention de les reprendre. Lui aussi conclut à l'impossibilité de trouver une définition satisfaisante de la nation. Aucun critère objectif ne permettant de rendre compte de leur diversité, c'est le « sentiment d'appartenance » qui constitue l'argument décisif. Le concept de nation appartient pour lui à la « sphère des valeurs » (la guerre de 1914 se chargera de montrer de quel poids pesaient ces valeurs). Encore plus que chez Durkheim, la difficulté de Weber à penser le national s'explique par son impossibilité de prendre du recul par rapport à un objet qui est aussi une cause à défendre. Il y a là une conséquence logique de la dialectique tortueuse entre « l'éthique de convic-

^{18.} M. Pécaut lui demande alors: « Vous n'allez pas nier le patriotisme des Boers qui n'ont pas d'État. Un exemple encore plus considérable, c'est le patriotisme juif des Israélites dispersés. » M. Durkheim: « Cela c'est le patriotisme des « nationalités »; cf. Émile Durkheim, Œuvres, vol. 3, Paris, Minuit, 1975, p. 178-186.

^{19.} Dans une réponse à une enquête sur la guerre et le militarisme organisée par L'Humanité nouvelle, il affirme que « l'amour-propre national réussira plus d'une fois à étouffer la voix de l'humaine solidarité » ; ibid., vol. 3, p. 161.

^{20.} Ibid., vol. 1, p. 148.

Le national

G. Noiriel La question nationale tion » et « l'éthique de responsabilité » qu'il n'a cessé de prôner. Pour lui, l'action politique concrète oblige l'individu à se placer dans les conditions de la collectivité déterminée dont il est le citoyen, donc en l'occurrence d'adopter un « point de vue allemand » (sa violente diatribe contre les Polonais de Poméranie lors de son cours inaugural à l'université de Fribourg en mai 1895 était justifiée par cette posture)²¹. En revanche l'homme de science, par définition, doit adopter une attitude universaliste qui l'amène à se préoccuper non pas des réalités nationales, mais de l'État. La nation est donc pour lui essentiellement une catégorie de la pratique politique qu'il convient de rejeter dans la recherche scientifique.

Les analyses de Marcel Mauss sur la question nationale (qui datent vraisemblablement de 1920) constituent le prolongement des contradictions de la génération d'avant-guerre. Là aussi nous avons à faire à un texte inachevé publié pour la première fois après la mort de l'auteur, en dépit de l'importance qu'il n'a jamais cessé d'accorder au sujet²². Mauss reprend à son compte les présupposés durkheimiens, logique de classement et jugement de valeur : « Classons rapidement les formes politiques de la vie sociale pour pouvoir définir celles des sociétés connues de l'histoire qui méritent le nom de Nations, celles qui actuellement sont en voie de le devenir, celles qui peut être n'en sont pas et n'en seront jamais et peut-être même ne sont pas des sociétés. » Il reprend ensuite à son compte la vieille distinction d'Aristote entre « ethné » et « polis »; c'est à dire entre « ethnies » et « nations » ; les sociétés polysegmentaires étant comparées aux « espèces inférieures des familles et genres animaux ». Malgré cela, ce texte est la première analyse sociologique d'envergure sur la question nationale. Mauss met l'accent sur la nécessaire intégration de l'ensemble des membres d'une société qu'elle présuppose; sur l'homogénéité de l'espace politique consécutive à l'extension de la citoyenneté politique; sur les processus de nationalisation de l'activité économique et d'assimilation nationale par réduction des hétérogénéités internes (cf. le passage sur la stigmatisation des provinciaux comme facteur d'homogénéisation nationale) et par construction de symboles communs (le drapeau comme « totem » de la tribu). Il insiste aussi fortement sur le pouvoir créateur de l'institution natio-

^{21.} Cf. l'introduction de Julien Freund à M. Weber, Essais sur la théorie de la science, Paris, Plon, 1965.

^{22.} Comme le souligne Henri Lévy-Bruhl dans l'avertissement qui précède la première édition de ce texte dans l'Année sociologique de 1953-54; repris dans Marcel Mauss, « Nations, nationalisme, internationalisme », Œuvres, vol. 3, Paris, Minuit, 1969.

nale: « C'est la nation qui crée la race » affirme-t-il, par suite des migrations internes, de l'action assimilatrice des institutions (l'armée, l'école, l'Académie française...) qui aboutissent à l'apparition d'un « caractère collectif » national. Enfin il insiste sur l'interdépendance entre les nations; reprochant aux sociologues de ne pas y avoir assez prêté d'attention, alors que ce « sont précisément ces relations entre sociétés qui sont explicatives de bien des phénomènes de la vie intérieure des sociétés. C'est en effet une abstraction que de croire que la politique intérieure d'une nation n'est pas conditionnée largement par l'extérieur et inversement ».

Les difficultés rencontrées par les « pères fondateurs » de la sociologie pour penser le national font partie de l'héritage transmis aux successeurs après la deuxième guerre mondiale (marqué notamment par la propension à confondre le national et l'universel, comme le suffrage du même nom). De plus, l'influence du marxisme dans les sciences sociales se traduit par le triomphe des analyses du social exclusivement en termes de « classes »²³.

Cependant, dès les années 1930, des recherches sociologiques à contre-courant (et pour cela restées longtemps marginales) entreprennent de construire la « nation » comme objet de la recherche scientifique. En premier lieu, il faut bien sûr citer l'œuvre de Norbert Élias qui constitue la réflexion la plus ample et la plus riche de potentialités pour l'historien sur la question nationale. Dans l'un des derniers textes que l'auteur lui a consacré, il regrette le peu d'intérêt des sociologues sur ce problème en affirmant qu'« il manque dans tout ce domaine une théorie sociologique conforme à la réalité des faits et de la pratique²⁴ ». Selon lui, le concept central qui permet de dépasser la dichotomie individu/société (ou dans ce cas citoyen/nation) est le concept d'habitus national qui est essentiel dans toute l'analyse qu'il développe sur la dialectique du « je » et du « nous ». Alors que l'idée d'un « caractère national » était considérée par la majorité des sociologues comme une inadmissible concession aux théories nationalistes, Élias en fait l'une des notions-clé de sa sociologie. Le « caractère national », dit-il, est « très solidement ancré dans la personnalité de l'individu ». Mais ce ne sont ni les « lois de l'hérédité », ni la « psychologie des peuples » qui expliquent la force de cet habitus, mais les

^{23.} A cela s'ajoutent des problèmes d'ordre « existentiels »; étant donné l'ancienneté et la stabilité du « cadre » national français et la centralisation de l'appareil universitaire, la question du dépaysement social a été surtout vue à travers le problème du dépaysement province/Paris (régionalisme) et du changement de milieu socio-professionnel (classes populaires/classes dominantes). Nul hasard donc si l'essentiel de la recherche sociologique sur la question nationale a été produite ailleurs qu'en France.

^{24.} Norbert Élias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 273 (préface de R. Chartier).

Le national

G. Noiriel La question nationale mécanismes par lesquels les individus intériorisent les normes véhiculées par l'État-nation; ce qui suppose que tous les groupes appartenant à la société étudiée soient déjà intégrés dans la communauté nationale. Pour Élias, ce processus ne se produit, en Europe, qu'au début du XX^e siècle lorsque les classes populaires deviennent partie prenante du jeu politique parlementaire. Ce n'est qu'avec l'épanouissement de la démocratie politique que toutes les couches de la population font partie du « nous » national.

Une autre contribution majeure à la réflexion sociologique sur la nation a été fournie par Marcel Maget, l'un des rares anthropologues qui se soit aperçu que la société française, jusque dans ses petits villages « typiques » les plus reculés, était une société nationale. « Le fait majeur avec lequel l'ethnographe est au prise dès l'abord est le fait national » écrivait-il dans un texte essentiel datant de la fin des années 1960. Et il ajoutait : « Le droit est un des éléments primordiaux de l'organisation des nations contemporaines²⁵. » Deux points de sa réflexion me paraissent essentiels. Le premier concerne l'analyse de la complexité du processus d'assimilation nationale. Après avoir rappelé qu'à partir du XVIII^e siècle, deux mutations décisives affectent les sociétés européennes, (l'industrialisation et l'émergence des États-nations), l'auteur montre qu'à l'intérieur des frontières ainsi constituées, s'exercent de puissantes activités d'assimilation, par l'intermédiaire du droit, de la langue ou de l'éducation. Mais il ajoute aussitôt, en dépassant par là la vieille querelle opposant les « régionalistes » aux « jacobins », que ses effets sont différents selon les catégories socioprofessionnelles, les régions... C'est pourquoi le processus historique d'assimilation doit toujours être étudié en même temps que le processus de différenciation. L'État-nation assimile une population qu'elle différencie des populations extérieures; l'industrialisation assimile la classe des consommateurs, mais en différenciant les régions de production et de consommation ; de même que l'urbanisation différencie villes et campagnes. Le second point essentiel de l'analyse de Marcel Maget concerne la manière d'aborder la vieille question : « qu'est-ce qu'une nation ? » Constatant les impasses des efforts antérieurs de classification, l'auteur propose aux chercheurs d'adopter une « attitude purement opératoire » en partant du ni-

25. Marcel Maget, « Problèmes d'ethnologie européenne », in J. Poirier, Ethnologie générale, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1968, p. 1 247-1 338.

veau de définition le plus élémentaire, et le plus incontestable qui soit, le travail de nomination. La définition du groupe « national » ou « ethnique », dit-il, « peut n'être à la limite qu'un nom attribué à une personne », que ce nom soit revendiqué ou contesté par les intéressés. Dans cette perspective, tous les jugements de valeur sont rejetés, puisque en prenant comme point de départ l'acte de nomination, les opérations de classement social au lieu d'être admises comme telles sont elles-mêmes mises en question par la recherche.

Les travaux plus récents d'Ernest Gellner éclairent d'autres aspects du phénomène. Partant du principe que le groupe national se déploie sur un espace plus large que l'espace de vie des communautés traditionnelles dominées par les contacts interpersonnels, il insiste sur l'importance des liaisons entre personnes qui ne se connaissent pas, et qui nécessitent par définition, des intermédiaires. Ceci suppose déjà un certain niveau de développement industriel et un usage de l'écriture et de la lecture largement répandu dans toute la société, au point qu'elles ne sont plus des activités réservées à des spécialistes, mais les conditions préalables à toutes les autres spécialités. Le rapport culture/société politique change alors radicalement avec la création d'une haute culture « universelle » contrôlée par une nouvelle classe de clercs, qui repose sur une communication standard, abstraite et centralisée, avec un seul émetteur et de nombreux récepteurs, et aboutit à la disparition de la majeure partie des cultures locales. D'où le rôle essentiel joué dans les États-nations par les nouveaux intermédiaires que sont les membres de la bureaucratie, le « Geist » de la société moderne²⁶.

Un nouvel objet de la recherche historique

La recherche sur le fait national est aujourd'hui confrontée à une question majeure : est-il possible de dépasser l'opposition entre les deux pôles antagonistes que nous avons identifiés dans les pages précédentes ? Autrement dit, est-il possible de construire une histoire sociale du « national »²⁷ ? La question n'aurait aucun intérêt s'il s'agissait seulement de satisfaire au plaisir quelque peu narcissique des constructions théoriques. Mais l'enjeu est de montrer en quoi un tel positionnement de l'objet est susceptible de renouveler, en tout

^{26.} Ernest Gellner, Nations and Nationalism, Oxford, Basic Blackwell, 1983, [Nations et nationalisme, Paris, Payot, 1989].

^{27.} L'histoire sociale étant définie ici comme une branche de la recherche historique qui s'appuie sur la sociologie.

Le national

G. Noiriel La question nationale

cas d'enrichir, la recherche historique empirique. Il faut donc commencer par identifier les problèmes que l'histoire politique ne peut résoudre, en raison même du paradigme qui la constitue. L'histoire politique du national est toute entière construite sur une hypothèse centrale : l'identification de l'individuel au collectif, hypothèse qui illustre l'intériorisation de la notion d'État-personne introduite dans la pensée européenne par les philosophes du droit naturel. Toute l'entreprise des « lieux de mémoire » est fondée, comme Pierre Nora l'écrit explicitement dans l'introduction du premier volume, sur le postulat d'une adéquation de l'individuel au collectif, ce qui permet ensuite d'évoquer à la manière de Michelet, la « nation-tunique », la « nation-nous », la « nation en nous » et de la définir comme la forme de « notre être ensemble²⁸ ». Dans l'ouvrage évoqué plus haut sur les relations internationales, Raymond Aron avait d'ailleurs déjà défendu la même position. Il reproche à ceux qui mettent en cause l'assimilation de l'État à une personne (au nom du principe que les États n'ont pas de volonté, sinon celle des individus qui dirigent les affaires), leur « nominalisme radical », normatif et peu satisfaisant d'un point de vue philosophique. Il ajoute : « Il n'est pas illégitime de définir les nations comme des « personnalités collectives. » En chaque homme, la personnalité est la synthèse d'une donnée biologique et d'une volonté consciente ». C'est pourquoi, on peut, par analogie, évoquer des « personnalités collectives, les nations » et il conclut : « Il n'est ni vrai, ni souhaitable que les êtres collectifs n'aient pas de fin propre²⁹. » Du point de vue de l'histoire politique ou de la philosophie politique ce postulat est tout à fait légitime. Il a permis de délimiter tout un champ de recherches qui depuis une dizaine d'années au moins, ont mis en pratique une forme nouvelle d'interdisciplinarité entre juristes, philosophes, politologues et historiens. Mais la querelle du nominalisme (que Simiand avait déjà cherchée à Seignobos au début du siècle) est une querelle de philosophes. Pour l'historien c'est la recherche, et la recherche seule, qui peut permettre de juger si la déconstruction de l'entité nationale est fondée ou non. Une réponse négative à cette question signifierait que le « national » ne peut pas être un objet propre de l'histoire sociale (conçue comme « histoire sociologique »). En effet, comme le soulignait Max Weber, l'une des tâches essentielles et spécifiques de la sociologie est de

^{28.} P. Nora, Les lieux de mémoire, op. cit., 1984, vol. 1, p. VII.

^{29.} R. Aron, Paix et guerres, op. cit., p. 735.

réduire les structures « personnifiées » ou « chosifiées » (l'État, la Nation, le Peuple) à l'activité des individus qui y participent : « La sociologie compréhensive (telle que nous la concevons) considère l'individu isolé et son activité comme l'unité de base, je dirai son "atome", si l'on me permet d'utiliser en passant cette comparaison imprudente³⁰. » Les travaux d'Élias, de Maget et de Gellner évoqués plus haut ont en commun d'éclairer divers aspects de cette articulation individus/collectivité nationale qui confirment l'intérêt d'une approche ignorée par l'histoire politique³¹.

Néanmoins, pour que ces nouvelles orientations de recherche deviennent opératoires en histoire (c'est-àdire susceptibles d'un traitement collectif), il ne suffit pas de reprendre tels quels les concepts ou les outils de la sociologie; il faut les adapter au travail historique, les articuler aux préoccupations passées ou présentes des historiens. D'où la nécessité stratégique de partir des critiques que les historiens eux-mêmes ont adressées à l'histoire politique de la question nationale. En dépit du faible intérêt des Annales sur ce point, on trouve dans les travaux de Lucien Febvre de nombreux éléments intéressants³² qui soulignent notamment la nécessité d'une déconstruction de l'entité « France ». Appelant de ses vœux une véritable « géographie historique », il écrit dès le début des années 1920 : « Le plus haut problème que cette discipline aurait à se poser, ce serait sans nul doute celui que par leur existence même posent les grandes nations du monde moderne. Elles nous apparaissent à bon droit comme de véritables personnes historiques et morales [...]. France, Italie, Espagne, Grande-Bretagne: autant de "données" primitives que nous acceptons comme telles sans jamais les analyser. » Ce qui l'amène à adresser de sévères remontrances à l'histoire administrative développée par Longnon auquel il oppose la nécessité « d'introduire dans l'explication du phénomène national, non pas la notion finaliste du point d'arrivée, mais celle des stades successifs et diversement caractéristiques³³ ». Mais la meilleure et la plus complète critique des présupposés de l'histoire politique traditionnelle se trouve dans l'article peu connu que le grand historien américain David Potter a consacré à la question nationale. Il constate tout d'abord que l'analyse « objective » de la nation (qui part de sa définition juridique sans jamais l'interroger)

- 30. Max Weber, « Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive » (1913), repris dans Essais..., op. cit., p. 344.
- 31. Il est vrai que celle-ci, abandonnant parfois son postulat initial, pense pouvoir expliquer l'ensemble des problèmes sociaux à partir de ses concepts de base. L'exemple de « l'intégration des immigrés » montre bien cependant les impasses des analyses qui ignorent la recherche sociologique; et en ce cas l'importance du concept d'« habitus national ».
- 32. Cela s'explique par le fait que ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que l'opposition histoire politique/histoire économique et sociale s'est durcie.
- 33. Lucien Febvre, La terre et l'évolution humaine, Paris, A. Michel, p. 323 et suiv. Il développe à nouveau ce point de vue plus tard dans un compte rendu publié par les Annales « et encore quand nous parlons de Français dès le seuil d'une histoire dite de « France » et que nous continuons à en parler tout au long de cette histoire, avons-nous raison? Ces Français, ne devrions-nous pas, à toutes les époques, nous soucier de dire qui ils étaient - de préciser ce que nous nommons Français à une certaine date et ce que nous excluons de la France et quels étaient sur les points importants qui nous retiennent les sentiments des exclus, des Français séparés? »; repris dans L. Febvre, Combats pour l'histoire, Paris, A. Colin, 1953, p. 98.

Le national

G. Noiriel La question nationale

34. L'auteur met aussi en cause les jugements de valeur qui amènent fréquemment l'historien à étiqueter des mouvements sociaux à partir de leurs résultats : quand un soulèvement réussit, c'est une preuve de « l'éveil des nationalités »; quand il échoue, c'est une « jacquerie ». Cf. aussi son analyse concernant l'« articulation des loyautés » qu'il oppose à ceux qui estiment que le sentiment national est exclusif du sentiment d'appartenance aux autres communautés (famille, groupe de pair...); David Potter, "The Historian's Use of Nationalism and vice versa", in A. V. Riasanovsky, B. Riznik (éds), Generalizations in Historical Writing, 1963. Je remercie Stephane Beaud de m'avoir indiqué ce texte essentiel.

35. Je me borne ici à l'histoire contemporaine; mais le processus de construction des nations en Europe exige évidemment de remonter plus haut dans le temps.

n'est jamais articulée à l'analyse subjective (le « sentiment d'appartenance »); alors même que celui-ci n'est en bien des cas qu'une conséquence de la réalité institutionnelle nationale. L'hypertrophie des analyses en terme de « conscience », de « sentiment » ou de « plébiscite », ajoute Potter, occulte un fait majeur, à savoir que « la communauté nationale » repose d'abord sur une obligation (« chaque homme doit avoir une nationalité comme il a un nez et deux oreilles » pour reprendre une expression d'Ernest Gellner) et met en jeu des intérêts. De même, bien avant que l'expression devienne une sorte de mode de la sociologie française, il insiste sur le mécanisme d'étiquetage, la self fulfilling prophecy qui permet parfois aux porte-parole des « nationalités » de faire passer dans la réalité des formes arbitraires de regroupement social³⁴.

A partir de ces fils conducteurs, on peut définir une histoire sociale du national, non pas dans l'abstrait. d'engager comme moyen des concrètes, à partir du travail sur archives. Alors que le paradigme de l'histoire politique réside dans l'identification de l'individu à la collectivité nationale, la spécificité de l'histoire sociale sera d'étudier comment s'opère le passage de l'individuel au collectif. Dans cette perspective, il faut aborder l'étude de la nation comme celle des autres groupes sociaux ; c'est à dire comme un ensemble d'individus réunis par des liens objectifs et subjectifs « nous », et par des principes d'opposition à ceux qui n'en sont pas « eux ». Deux axes de recherche apparaissent alors comme prioritaires³⁵.

La construction sociale des réalités nationales

La sociologie a critiqué les deux travers de l'analyse classique des « classes » : la hantise des définitions « objectives » impeccables, c'est-à-dire le plus souvent comptables — qui débouche sur la « manie du classement », la distinction de « sous-classes » : « couches » et « groupes » le tout référé au modèle représenté par le « prolétariat » — et la problématique complémentaire de la « prise de conscience », comme accomplissement téléologique, passage de la classe « en soi » à la classe « pour soi ». On a vu que point par point cette manière de penser se retrouve dans l'analyse des phénomènes nationaux. Pour en sortir, il convient donc, comme on

le pratique de plus en plus dans la sociologie des classes, de délaisser la logique statique des taxinomies pour réfléchir à la question nationale en terme de processus de « regroupement », en partant du travail élémentaire de nomination. Pour l'historien il y a là une possibilité de renouer avec un champ de recherches cher à Lucien Febvre, mais quelque peu abandonné, concernant l'histoire des mots. Comment se sont forgées historiquement les étiquettes sociales servant à désigner les réalités nationales? Comment s'est opéré le processus de sélection, puis d'officialisation, des termes qui ont fini par s'imposer comme « naturels ». Au niveau le plus élevé, c'est le droit international qui sanctionne l'existence officielle des appellations nationales. Pour la période contemporaine, délaissant quelque peu le terrain de l'historiographie de la « nation française », on pourrait reprendre la veille histoire diplomatique concernant « l'éveil des nationalités », à partir de la problématique des luttes de classement, ce qui permettrait certainement de mieux comprendre les raisons profondes de la résurgence dans les Balkans et en Europe de l'Est, du problème des « minorités nationales ». Le triomphe de la logique nationale au début du XX^e siècle entraîne une compétition entre intellectuels des empires russe, austro-hongrois et turc pour mobiliser les populations à partir des principes « ethniques ». Dans des régions comme la Macédoine ou depuis des millénaires les mélanges de population étaient inextricables, la logique de regroupement national (un État, un territoire, un peuple) aura des effets d'une portée incalculable (on a pu ainsi interpréter la Première Guerre mondiale comme une « guerre des nationalités »). Magyars et Croates, qui avaient parlé latin dans leurs diètes jusque vers 1840, s'affrontent au nom du « croate » et du « hongrois »; les écoles primaires devenant le champ clos de leurs affrontements. L'Église orthodoxe qui usait du slave et du grec voit les langues liturgiques menacées par le serbe, le bulgare et d'autres idiomes « ressuscités » pour les besoins de la cause puis fixés par la grammaire, garantis par des institutions. Reprenant à leur compte l'exemple franco-allemand du XIXe siècle, les militants mobilisent l'histoire pour la défense de la cause nationale. « Les discussions des érudits prirent une importance actuelle : on tira d'une phrase vague et sommaire des conséquences inattendues, en commentant chaque mot avec une minutie digne des théologiens

Le national

G. Noiriel La question nationale

poursuivant une controverse à propos de tel ou tel verset de l'Écriture. » Les revues historiques deviennent les « missiles » de cette guerre là ; prolongeant ainsi la confusion entre recherche historique et militantisme. La production de « faux témoignages » devient alors fréquente. On connaît le fameux exemple de Verkovitch, marchand d'antiquités de son état, apologiste de la renaissance bulgare, qui publie, en 1874, à Paris (place centrale dans les stratégies d'officialisation du « droit des peuples ») la Véda slave (traduction française de chants bulgares considérés comme remontant au séjour légendaire de ce peuple en Inde), faux document « historique » entièrement fabriqué en fonction de la nécessité de l'heure. L'anthropologie physique est une autre ressource manipulée dans le même but. Après 1878, les Albanais, pour s'opposer au projet de céder l'Épire à la Grèce, envoient aux grandes puissances un mémorandum visant à démontrer que les Grecs sont « brachycéphales », alors que les Épirotes, comme les Albanais, seraient « dolichocéphales³⁶ ». En Macédoine, la rivalité entre militants politiques parlant au nom des Grecs, des Serbes ou des Bulgares fait que chaque camp installe ses écoles et ses églises; ce qui accentue encore la complexité d'une carte linguistique déjà extrêmement bigarrée. Comme le note un observateur à l'issue de la guerre des Balkans, « quand la commission nommée par la Conférence de Londres (1913) a voulu procéder à la délimitation méridionale du nouvel État d'Albanie, elle n'a pas été peu embarrassée en constatant que dans certaines localités les enfants et les jeunes hommes parlaient grec, tandis que les vieillards et les femmes employaient un dialecte serbe ou albanais³⁷ ».

ces exemples, qui soulignent l'arbitraire de la construction des États-nations dans les Balkans pour mieux faire valoir l'idée que seule la France est une « vraie nation », pour l'histoire sociale, il ne s'agit pas de se prononcer sur la légitimité politique des États, mais d'expliquer le processus qui a conduit à la pérennisation de l'existence de certaines « nationalités » et à la disparition de la plupart des autres³⁸. Il faudrait intégrer dans cette réflexion le rôle des « arbitres » ; c'est à dire de ceux qui parlent au nom du « respect du droit international », mais qui défendent en fait leur propre intérêt national. Si les di-

rigeants de l'Allemagne invoquent le passé historique

A la différence des études historiques d'où sont tirés

36. G. Weill, L'Europe du XIX^e siècle..., op. cit.

37. Th. Ruyssen, Les minorités nationales..., op. cit.

38. En effet, comme le souligne E. Gellner, si l'on prend le critère de la langue, on peut comptabiliser plus de 8 000 « nationalités », dont moins de 200 ont atteint le stade des États-nations reconnus par le droit international; cf. E. Gellner, Nations and Nationalism, op. cit.

pour justifier l'annexion de l'Alsace-Lorraine, dans le même temps, ils refusent cet argument aux populations polonaises vivant sur leur sol qu'ils entreprennent de « germaniser » manu militari. De même, la thèse renanienne du « plébiscite de tous les jours » est rejetée sans vergogne quand les intérêts supérieurs de la nation sont en jeu. En 1919, l'Autriche est amputée du Tyrol alors même que la population locale s'était prononcée, dans un plébiscite, à 99 % pour cette solution. La même année, la Conférence de Paix contraint les jeunes États des Balkans (Roumanie, Yougoslavie, Pologne...) à intégrer officiellement dans leur constitution une clause sur « la protection des minorités » que les grandes puissances refusent de s'appliquer à elles-mêmes (cf. le problème irlandais et surtout la question coloniale qui commence à poindre). Les partisans du « droit des peuples » se font alors « sociologues » en posant le problème du rapport entre individus et communauté nationale. « Confèrera-t-on d'emblée la souveraineté à toute province, à tout canton, à toute commune qui revendiquera l'indépendance en invoquant les droits sacrés de la nationalité? » Non, répond Th. Ruyssen, professeur à l'université de Bordeaux, secrétaire général de l'Union internationale des associations pour la Société des Nations, car en plus du plébiscite, il faut des éléments « réels », fondés sur des caractéristiques sociales qui permettent de distinguer les populations en question de la communauté nationale au sein de laquelle elles vivent (différence de langue, de mœurs... etc.). De plus, ajoute l'auteur, « comment discerner des aspirations profondes des peuples, les programmes factices élaborés par une poignée d'agitateurs ou même par des agents de l'étranger? »; comment définir à partir de quel seuil un ensemble d'individus devient une « minorité »? « Quel tantième de population sera tenu pour capable en droit de revendiquer son autonomie³⁹? » En abordant la question nationale de cette manière, l'histoire sociale peut dépasser la sacrosainte opposition entre politique « intérieure » et politique « extérieure » en montrant en quoi elles sont liées.

L'analyse des luttes nationales de classement ne peut être entièrement calquée sur celle des groupes socioprofessionnels (du moins telle qu'elle a été pratiquée jusqu'ici). Deux niveaux d'analyse doivent en effet être

^{39.} Th. Ruyssen, Les minorités nationales..., op. cit., p. 97 et 365.

Le national

G. Noiriel La question nationale

- 40. Dans les ouvrages historiques consacrés au XIX^e siècle, l'exaltation du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » s'accompagne fréquemment d'un mépris pour les paysans, par ailleurs exaltés comme force vitale du peuple. La construction d'un État national est en effet toujours une entreprise qui se développe à l'encontre des communautés locales, donc des cultures rurales; ce qui est interprété comme un « retard » dans la « prise de conscience nationale ». Entre autres exemples, cf. Th. Ruyssen, Les minorités nationales..., op. cit.: « l'ignorance du paysan l'attache à son plus prochain horizon ». La révolte des paysans de Cracovie contre leur aristocratie, qui éclate au moment où celle-ci est en lutte contre l'empire austro-hongrois pour l'indépendance, en contradiction flagrante du principe des nationalités, est expliquée par l'existence « des paysans ruthènes, maintenus dans un état voisin du servage »; P. Henry, Le problème des nationalités, Paris, A. Colin, 1937, p. 109.
- 41. Tous les problèmes rapidement résumés ici sont approfondis dans Gérard Noiriel, La tyrannie du national: le droit d'asile en Europe (1793-1993), Paris, Calmann-Lévy, 1991.

distingués. Au départ, il y a des individus appartenant à des groupes en compétition à l'intérieur de l'unité politique dans laquelle ils vivent (bourgeoisie intellectuelle contre aristocratie dans l'empire austro-hongrois par exemple). Mais étant donné que le travail politique d'assimilation n'a pas été accompli par l'État monarchique dans les siècles antérieurs (comme en France ou en Grande-Bretagne), les leviers les plus efficaces de mobilisation politique sur lesquels ces leaders peuvent s'appuyer ne sont pas fondés sur des différences culturelles liées au milieu socioprofessionnel, mais sur des éléments « ethniques » (la langue ou le dialecte, les traditions locales...) que les porte-parole s'efforcent de rendre de plus en plus visibles par un travail préliminaire de nomination, puis de codification et d'institutionnalisation. La répression exercée par les aristocraties au pouvoir consolide ensuite le sentiment d'appartenance; qu'ils le veuillent ou non, tous les individus étant désormais obligés de se déterminer par rapport à ces principes⁴⁰. A la différence de la formation des États sous l'Ancien Régime, ce processus ne s'effectue plus désormais de façon « autonome », puisque des instances extérieures, les grandes puissances, participent, en fonction de leurs intérêts, à cette lutte de classement sanctionnée au niveau du droit international. La souplesse et la variabilité des appartenances qui avaient été la règle jusque là sont désormais brisées. Comme l'a souligné à juste titre Carl Schmitt, le principe d'homogénéité est inhérent à la logique démocratique nationale, du fait même qu'elle repose sur toute une série d'identifications gouvernant/gouverné, représentant/représenté. Il y a là un facteur important du « nationalisme exacerbé » dénoncé par les partisans du « droit des peuples » qui ne voient pas que cette logique unanimiste de penser (identifiant l'individu au tout national) contribue au renforcement de l'intolérance collective. Mais la question de l'identification ne doit pas être appréhendée qu'au seul niveau juridique ou politique, car elle constitue également la préoccupation centrale de la bureaucratie. La « révolution identitaire » qui se déroule entre les années 1880 et la Première Guerre mondiale, oblige tous les individus à « décliner » une identité nationale désormais fixée sur une carte d'identité; ce qui a pour conséquence majeure de renforcer encore la rigidité des classements nationaux, puisque personne ne peut plus y échapper⁴¹.

Quand la lutte pour la définition légitime de l'appartenance nationale a été sanctionnée par le droit international, les gagnants sont consacrés comme représentants de leur « communauté nationale » sur la scène internationale. A ce niveau s'accomplit une sorte de « fusion » des intérêts divergents sur la scène intérieure qui amène les porte-parole à défendre l'intérêt collectif dont ils sont les représentants. C'est à cet échelon suprême que se poursuivent les luttes de classement et d'étiquetage national, comme l'illustre, par exemple, les débats d'après-guerre aux Nations unies sur la définition légitime de la nationalité « allemande », complètement surdéterminée par de sordides intérêts d'États. Dans les pays où le cadre national officiel (les frontières) ne cessera d'être modifié tout au long du XXe siècle, ce processus d'assignation identitaire42 conduira à une multitude de drames individuels qui n'ont pas encore fait l'objet d'études systématiques.

A l'intérieur des unités politiques ainsi délimitées et reconnues, le travail national de nomination des entités collectives se poursuit inlassablement. Une histoire sociale du racisme devrait également s'appuyer sur cette logique qui aboutit, à des degrés d'institutionnalisation divers, à définir les « minorités », les « groupes ethniques », jusqu'aux simples désignations fonctionnant comme insultes personnelles. Cette problématique ouvre des perspectives considérables de recherche. Outre l'histoire des symboles et des images de l'identité nationale légitime, il faudrait retracer celle des étiquetages, depuis les plus officiels (comme la catégorie juridique d'« étranger ») jusqu'aux plus « officieux » (vocabulaire raciste); l'évolution des manières de catégoriser le monde social (en France, pendant très longtemps, c'est la vision en terme de « classes » qui a dominé, alors qu'aujourd'hui on parle de plus en plus en terme de « communautés », bien que les bases juridiques et statistiques n'aient pas changé); l'analyse des forces sociales qui, selon les époques, interviennent dans ce travail de désignation (en se demandant là aussi comment les individus victimes de ces assignations identitaires réagissent)⁴³.

L'assimilation nationale

Un deuxième chantier de recherche essentiel pour une histoire sociale du national, évidemment étroitement lié au premier, concerne la question de l'« incul42. Cf. le témoignage de Virgil Gheorghui, La vingt cinquième heure, Paris, Plon, « Press Pocket», 1987 (1^{re} éd. 1948) et le film qu'en a tiré H. Verneuil.

43. La « guerre du Golfe » a montré comment s'établissait la liaison intérieur/extérieur à ce sujet aussi. Cet événement a en effet provoqué de multiples enquêtes journalistiques pour montrer comment la « communauté arabe » de France réagissait. Dans cette logique d'assignation identitaire, les individus sont sommés de se déterminer par rapport au « sens commun journalistique »; le premier critère pour choisir les interviewés étant le plus souvent le faciès ou la consonance du nom. Ajoutons que ce type d'investigations se double d'un racisme de classe; car les mêmes enquêtes ne posent pas ce genre de question aux individus « importants » et « connus » dont les noms ou le physique sembleraient indiquer les mêmes origines que la population de la Goutte d'Or; sauf si ces personnalités se sont elles-mêmes positionnées comme porte-parole de leur « communauté ».

Le national

G. Noiriel La question nationale

cation » et de l'« appropriation » par les individus des normes nationales. Le rejet du concept d'assimilation sociale par la sociologie de l'après-guerre a rendu totalement tabou la notion de « caractère national ». Il est vrai que les usages ethniques ou psychologisants du terme par les générations antérieures l'ont discréditée. Mais tout le travail accompli par Norbert Élias autour de l'« habitus national » offre la possibilité de reprendre autrement cette question, en dépassant les jugements de valeur. Contrairement à l'opinion majoritaire dans les sciences sociales, on ne peut concevoir la question nationale uniquement en termes de « manipulation par la classe dominante » ou de stratégie de masquage des « vrais intérêts » (c'est-à-dire les intérêts de « classe »). Certes, c'est l'une des dimensions du problème; mais paradoxalement la négation des intérêts nationaux est une illustration de l'intériorisation du point de vue national par nombre de sociologues. En effet, ce n'est qu'en se plaçant au niveau international que l'on peut comprendre la nation comme un groupe social dont les membres sont liés entre eux par des intérêts communs, quelle que soit la force des enjeux qui les opposent par ailleurs. Avec le passage de l'État libéral à l'État social à la fin du XIX^e siècle, l'espace national dans les pays occidentaux a été fortement délimité et de plus en plus protégé, suite au bouleversement de la législation sur les passeports, devenus des papiers d'identité articulés à des fichiers centralisés où sont repérés et archivés les « interdits de séjour ». Cette clôture est elle-même la conséquence du triomphe de la démocratie politique : désormais l'ensemble des individus citoyens de l'Étatnation sont intégrés à la communauté nationale grâce au droit politique (suffrage « universel ») et au droit social (entièrement construit sur une base nationale). Dès lors, le critère national qui n'avait guère d'importance antérieurement pour les classes populaires met en jeu des intérêts fondamentaux qui constituent un formidable moyen d'inculcation des normes nationales dans ces mêmes classes.

La réflexion sur « l'identité nationale » devrait également se préoccuper de comprendre quel type de rapport existe entre l'identité individuelle et l'identité collective, c'est à dire comment progressivement les individus en sont arrivés à dire « nous » pour évoquer la collectivité nationale (ou « notre économie », « notre

histoire »...). A ce niveau, le facteur essentiel de construction du groupe réside dans sa progressive institutionnalisation via l'État-social qui non seulement véhicule dans l'ensemble de la société les normes nationales, mais en plus réussit à les faire intérioriser par les individus (qui en « héritent » ainsi de façon le plus souvent inconsciente). L'essentiel de la recherche reste à faire à ce niveau aussi. Mentionnons, à titre d'exemple, la question du patronyme. Entièrement codifié sur une base nationale (cf. les différences de systèmes anthroponymiques selon les pays), le fait d'avoir une identité personnelle fixée par l'état-civil apparaît « naturelle » à la plupart des gens ; or il y a là une construction tout à fait artificielle dont il faudra bien entreprendre la genèse et dont les effets sur la personnalité des individus sont fondamentaux⁴⁴. En France, c'est la loi du 11 germinal an XI qui introduit la fixité des noms propres. Progressivement codifié dans des registres sous haute surveillance, l'« état civil » devient à la fin du XIX^e siècle un outil essentiel entre les mains du pouvoir policier grâce à la progressive élaboration des cartes d'identité. Peu à peu, les technologies d'encartement deviennent l'instrument privilégié de fabrication et d'enregistrement des « appellations d'origine contrôlée ». L'extension des « chaînes d'interdépendance » entre les hommes au niveau planétaire et le maintien d'une rigoureuse protection de l'espace national accentuent sans cesse le côté tyrannique des techniques bureaucratiques d'identification individuelle. D'où l'émergence d'un nouveau champ de recherche pour l'histoire des symboles nationaux, jusqu'ici essentiellement préoccupée de l'imagerie politique : l'histoire de la symbolique bureaucratique: histoire des photographies d'identité, des couleurs, des tampons, des techniques matérielles (papier filigrané...); des écritures et des en-tête, bref de tous les instruments d'identification et d'officialisation produits par les agents de l'État-nation.

La réflexion sur l'assimilation nationale devrait également, comme nous y invitait déjà Marcel Maget, se concentrer sur les différentes manières d'être « national », selon la région, la classe, le sexe... De même, seule l'histoire comparée des divers groupes nationaux permettrait de tirer des enseignements universels sur le processus de nationalisation du monde social à l'époque

^{44.} Comme l'ont souligné à la fois les travaux de Goffman et d'Élias.

Le national

G. Noiriel La question nationale contemporaine en ouvrant ainsi des perspectives nouvelles sur un enjeu évidemment central à l'heure de la construction européenne : comment s'effectue le processus de dépassement du national⁴⁵ ? Bonne façon de concrétiser l'une des principales « fonctions sociales » assignées à l'histoire par Lucien Febvre : analyser le passé pour faire en sorte qu'il pèse moins sur les épaules des hommes.

45. N. Élias estime que c'est la force des « habitus nationaux » qui est la cause principale des difficultés du marché unique européen. Le rôle des facteurs « universels » comme moyen de dépassement du national est évoqué notamment dans les travaux de F. Tönnies, mais posé d'une manière quelque peu « utopique ». Il considère que la presse n'est pas limitée comme l'armée, les finances, l'administration bureaucratisée aux frontières nationales; elle est entièrement internationale par sa tendance et ses possibilités. Selon lui son but final réside dans la dissolution et le remplacement de la pluralité des États pour fonder une république mondiale d'une extension égale à celle du marché mondial; mais dirigée par les penseurs, les savants et les écrivains; Ferdinand Tönnies, Communauté et société, Retz, CEPL, 1977 (1^{re} éd. 1887), p. 268. Marcel Mauss évoque quant à lui le rôle du cinéma qui, après la guerre de 1914 a transformé la manière de marcher des infirmières françaises influencées par le modèle américain; cf. Marcel Mauss, « Les techniques du corps », in Sociologie et anthropologie, Paris, Puf, 1950 (1^{re} éd. 1934).